

# Breguet a redonné vie à une montre de reine

## HORLOGERIE

La maison de la Vallée a achevé la reconstitution d'une pièce mythique, destinée à la reine Marie-Antoinette et volée en 1983. Alors même que l'original aurait refait surface!

LAURE PINGOUD

Un zeste de technologie, une pincée de tragédie, un soupçon d'escoquerie et une louche de mystère. Le tout arboré d'un parfum de luxe. La *Marie-Antoinette* a de quoi faire rêver le monde de l'horlogerie. Cette montre Breguet d'une grande complexité aurait été commandée en 1783 pour la reine par un mystérieux admirateur, sans être jamais portée par la malheureuse souveraine décapitée. Deux siècles plus tard, elle était volée dans le musée de Jérusalem qui l'abritait, disparaissant de la circulation durant plus de vingt ans.

### Aucune limite de prix...

Qu'à cela ne tienne. Après avoir racheté la manufacture de la Vallée de Joux, fondée en 1775, le président de Swatch Group, Nicolas Hayek, a décidé de redonner vie à cet objet de légende en rééditant la montre. Après quatre ans de travail, Breguet vient d'achever le prototype même si les décorations manquent encore. Un long développement qui reflète la complexité de la démarche.

Car la *Marie-Antoinette*, achevée plus de trente ans après le décès de la reine, est une pièce d'exception. Son commanditaire n'avait fixé aucune limite de prix, ni de temps, pour réaliser la montre, exigeant seulement qu'elle comporte toutes les complications horlogères de l'époque.

Or cette richesse technique du passé dû être restituée de l'aide d'une seule photo et de quelques rares documents. «Nous avons dû retrouver com-

ment fonctionnait la montre à partir de l'esthétique», précise Christian Lattmann, chef de produit chez Breguet. Une cellule spéciale, dotée de quelques orfèvres, a d'ailleurs été montée à cet effet.

### Enfin retrouvée?

Mais tandis que ce bijou attend d'être présenté au Salon de Bâle, en avril, la montre d'origine refait parler d'elle. Le mois dernier, un journal israélien a en effet annoncé qu'elle avait été retrouvée et avait regagné son musée. Un coup dur pour sa copie? Au contraire, assure Breguet. «A plus de 200 ans, la montre reste toujours la cinquième plus grande complication au monde et nous serions extrêmement contents de pouvoir les montrer côte à côte», explique Christian Lattmann.

La manufacture reste toutefois prudente face à cette révélation, car elle a déjà déchanté suite à des découvertes qui se sont révélées infondées. «Nous avons demandé au musée de Jérusalem de voir la montre retrouvée, mais nous n'avons pas encore obtenu de réponse», précise le chef de produit.

### Bel investissement

La réédition de la *Marie-Antoinette* conserve donc son intérêt aux yeux de la maison Breguet. D'autant plus que ce plongeon dans le passé lui a permis d'inventer l'avenir. «Le fait de comprendre des pièces exceptionnelles permet de se projeter dans le futur. Le projet a fait naître de nombreuses idées de mécanismes et réapparait des métiers et des outils perdus au fil du temps.»

Un patrimoine technique resuscité au prix d'importants investissements. Les futurs propriétaires de cette montre faite d'or et de cristal de roche s'en souviendront au moment de payer ce bijou, dont le prix n'a pas encore été divulgué (*lire ci-contre*). ■



**LÉGENDE** La *Marie-Antoinette* n'a jamais pu être portée par la malheureuse souveraine. Le prototype reconstitué par Breguet (à gauche) est aujourd'hui presque terminé, alors qu'une montre revendiquée comme l'originale (à droite) aurait regagné son musée israélien.

## Le trésor n'a pas encore de prix

La réédition de la *Marie-Antoinette* a exigé quatre ans de développement et le recours à des matériaux de luxe. Combien vaudra cet objet sur le marché? La manufacture Breguet n'a pas encore défini son prix et n'entend pas dévoiler d'approximation. «Mais il ne pourra certainement pas amortir le travail accompli», commente Christian Lattmann.

Et son modèle d'origine? En 2004, Jean-Claude Sabrier, expert en horlogerie estimait que la montre dépasserait en

valeur n'importe quelle pièce d'horlogerie, soit plus de 12 millions de francs. Une valeur jugée beaucoup trop élevée par Nicolas Hayek: «Ce n'est plus une montre unique, car nous en avons refait une, qui est encore meilleure.» Le président pense donc que la *Marie-Antoinette* originale ne devrait pas valoir plus que la Joséphine et la No 5, des montres Breguet uniques que le groupe a acquises pour 1,2 et 1,5 millions de francs.

Quoi qu'il en soit, Breguet assure que cette réédition -

une démarche rare dans l'horlogerie - n'est pas une affaire commerciale. «Nicolas Hayek l'a fait par passion. Il avoue même que c'est la première fois qu'il entreprend un projet sans avoir décidé s'il ferait une pièce unique ou plusieurs», précise Christian Lattmann.

Marketing ou pas, Breguet compte désormais sortir des *Marie-Antoinette* au comptegouttes et projette peut-être de renouveler l'expérience en rééditant la montre de l'impératrice Joséphine.

L. P.

## EN BREF

### Swisscom s'offre un nouveau logo

TELECOMS Swisscom change de logo dès janvier et les sous-marques Fixnet, Mobile et Solutions seront abandonnées. Le coût total de ce relookage s'élève à «plusieurs millions de francs». Nouveauté en Suisse et dans la branche, le nouveau logo comportera une image animée.



ATS

### Mauvaise nouvelle pour les frontaliers!

DEVICES L'inflation a été encore plus forte que prévu en novembre dans la zone euro, atteignant 3,1% sur un an, soit un plus haut depuis six ans et demi. Cela représente «clairement une raison de s'inquiéter», selon la Commission européenne.

AFP

### SwissCauton change de mains

LOYERS La société de cautionnement SwissCauton, basée à Bussigny, change de mains. Son président Yann Guyomar (43 ans) a racheté hier la totalité de son capital-actions dans le cadre de l'opération. Cela représente «clairement une raison de s'inquiéter», selon la Commission européenne.

ATS

### Roche convainc

PHARMA L'autorité européenne de santé recommande d'élargir l'homologation de trois préparations de Roche pour le traitement de cancers. Il s'agit des médicaments Avastin, Xeloda et MabThera.

ATS

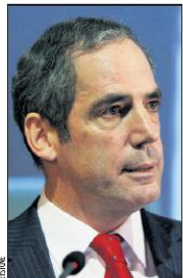
## L'AG extraordinaire permet à Implenla de bétonner ses assises

### OPA

Selon certains observateurs, Laxey n'a finalement peut-être pas tous les défauts.

Les dés étaient jetés. Hier, comme prévu, une majorité d'actionnaires d'Implenla s'est ralliée à la «suiss» du conseil d'administration dans son conflit l'opposant à Laxey (24 heures d'hier). A savoir le rejet de la demande du fonds d'investissement britannique, propriétaire à 34% du capital, de supprimer la règle limitant statutairement le total des droits de vote des actionnaires étrangers à un maximum de 20%, en vertu de la Lex Koller.

Le refus est net, avec 86,8% des suffrages. De quoi bétonner les assises de la direction du numéro un suisse de la construction. S'exprimant devant les 241 actionnaires présents à Zurich lors de cette assemblée générale extraordinaire, représentant 41,6% du capital-actionnaire d'Implenla, le président du conseil d'administration Anton Affentranger s'est dit «soulagé», pointant à nouveau du doigt cette OPA «de façade»



Anton Affentranger, «soulagé».

destinée à ne servir que les intérêts du hedge fund. L'affaire, devenue très émotionnelle entre les principaux protagonistes, semble entendue, selon les dires des dirigeants d'Implenla. Laxey n'a qu'une seule motivation: mettre la main sur un paquet d'actions supplémentaires à bon compte, en vue de les revendre ensuite avec un bénéfice maximal. Toutefois, tous les observateurs ne

partagent pas cette vision tranchée. Selon Christopher Kummer, professeur et président de l'Institut des fusions, acquisitions et alliances, interrogé par *Die Weltwoche*, un investisseur comme Roger Bühler, responsable chez Laxey pour la Suisse, n'intervient que lorsque l'entreprise montre de sérieuses faiblesses stratégiques ou opérationnelles.

Ainsi, après la fusion de Zschokke et Batigroup, le titre d'Implenla a stagné durant plus d'une année alors que parallèlement, la Bourse flamboyait. Quant à s'assurer que Laxey a revendu à OC Oerlikon avec une coquette plus-value de 100 millions de francs, et bien l'entreprise ne se porte pas plus mal aujourd'hui. L'hebdomadaire fait également remarquer qu'un conseil d'administration ne peut décider de faire le tri entre ses actionnaires, à l'instar d'un gouvernement vis-à-vis de son peuple.

Le mot final reviendra à la Commission fédérale des banques, seule à pouvoir juger s'il y a bel et bien eu «tricherie» de la part de Laxey lors de l'acquisition des titres d'Implenla.

ÉLISABETH NICLOUD ZÜRICH

## Démission chez Kuoni

### ACCORD

D'entente avec le conseil d'administration, le PDG du voyageur zurichois, Armin Meier, quitte ses fonctions.

Le patron de Kuoni, Armin Meier (49 ans), quitte le groupe à la fin l'année. Le voyageur zurichois fait état de divergences sur le processus de transformation de l'entreprise entamé en mai dernier, mais pas sur sa stratégie d'ensemble.

La décision a été prise d'un commun accord par les parties, qui ne donneront pas de détails supplémentaires, selon un communiqué de Kuoni. Le groupe cherche un remplaçant à l'externe, car aucun des membres de la direction n'est candidat.

### Action en hausse

Ce départ a été suivi d'une nette hausse de l'action Kuoni à la Bourse suisse: elle prenait plus de 2% en milieu de matinée, tandis que l'indice élargi du SPI ne progressait que de 0,3%. Pourtant, cette nouvelle inattendue suscite des questions, voire des commentaires négatifs, comme chez les analystes de Vontobel.

## PUBLICITÉ



Formation continue

Hes-so Haute Ecole Spécialisée de Suisse romande Fachhochschule Westschweiz

### GESTION IMMOBILIERE Master of Advanced Studies

Vous travaillez depuis quelques années dans la filière immobilière ou vous avez l'ambition d'y faire carrière, vous appartenez à une profession qui entretient des liens étroits avec le secteur immobilier...

Découvrez le nouveau programme de formation (Master of Advanced Studies) pour les cadres et spécialistes de la gestion immobilière. Formation en cours d'emploi sur 19 mois. Début des cours en février 2008.

### Plus d'informations:

Haute école de gestion (HEG) de Fribourg  
www.heg-fr.ch/immobilier, t. 026 / 429 63 69

HAUTE ÉCOLE DE GESTION FRIBOURG HES-SO HOGHELIJKE VOORBEREIDING FRIBOURG uspi

# L'AG extraordinaire permet à Implenla de bétonner ses assises

## OPA

Selon certains observateurs, Laxey n'a finalement peut-être pas tous les défauts.

Les dés étaient jetés. Hier, comme prévu, une majorité d'actionnaires d'Implenla s'est ralliée à la «cause» du conseil d'administration dans son conflit l'opposant à Laxey (24 heures d'hier). A savoir le rejet de la demande du fonds d'investissement britannique, propriétaire à 34% du capital, de supprimer la règle limitant statutairement le total des droits de vote des actionnaires étrangers à un maximum de 20%, en vertu de la Lex Koller.

Le refus est net, avec 86,8% des suffrages. De quoi bétonner les assises de la direction du numéro un suisse de la construction. S'exprimant devant les 241 actionnaires présents à Zurich lors de cette assemblée générale extraordinaire, représentant 41,6% du capital-actions d'Implenla, le président du conseil d'administration Anton Affentranger s'est dit «soulagé», pointant à nouveau du doigt cette OPA «de façade»



Anton Affentranger, «soulagé».

destinée à ne servir que les intérêts du hedge fund.

L'affaire, devenue très émotionnelle entre les principaux protagonistes, semble entendue, selon les dires des dirigeants d'Implenla. Laxey n'a qu'une seule motivation: mettre la main sur un paquet d'actions supplémentaire à bon compte, en vue de les revendre ensuite avec un bénéfice maximal. Toutefois, tous les observateurs ne

partagent pas cette vision tranchée. Selon Christopher Kummer, professeur et président de l'Institut des fusions, acquisitions et alliances, interrogé par *Die Weltwoche*, un investisseur comme Roger Bühler, responsable chez Laxey pour la Suisse, n'intervient que lorsque l'entreprise montre de sérieuses faiblesses stratégiques ou opérationnelles.

Ainsi, après la fusion de Zschokke et Batigroup, le titre d'Implenla a stagné durant plus d'une année alors que parallèlement, la Bourse flambait. Quant à Saurer, que Laxey a revendu à OC Oerlikon avec une coquette plus-value de 100 millions de francs, et bien l'entreprise ne se porte pas plus mal aujourd'hui. L'hebdomadaire fait également remarquer qu'un conseil d'administration ne peut décider de faire le tri entre ses actionnaires, à l'instar d'un gouvernement vis-à-vis de son peuple.

Le mot final reviendra à la Commission fédérale des banques, seule à pouvoir juger s'il y a bel et bien eu «tricherie» de la part de Laxey lors de l'acquisition des titres d'Implenla.

ÉLISABETH NICOUZ ZURICH

## L'AG extraordinaire permet à Implenla de bétonner ses assises

OPA - Selon certains observateurs, Laxey n'a finalement peut-être pas tous les défauts.

Les dés étaient jetés. Hier, comme prévu, une majorité d'actionnaires d'Implenla s'est ralliée à la «cause» du conseil d'administration dans son conflit l'opposant à Laxey (24 heures d'hier). A savoir le rejet de la demande du fonds d'investissement britannique, propriétaire à 34% du capital, de supprimer la règle limitant statutairement le total des droits de vote des actionnaires étrangers à un maximum de 20%, en vertu de la Lex Koller.

Le refus est net, avec 86,8% des suffrages. De quoi bétonner les assises de la direction du numéro un suisse de la construction. S'exprimant devant les 241 actionnaires présents à Zurich lors de cette assemblée générale extraordinaire, représentant 41,6% du capital-actions d'Implenla, le président du conseil d'administration Anton Affentranger s'est dit «soulagé», pointant à nouveau du doigt cette OPA «de façade» destinée à ne servir que les intérêts du hedge fund.

L'affaire, devenue très émotionnelle entre les principaux protagonistes, semble entendue, selon les dires des dirigeants d'Implenla. Laxey n'a qu'une seule motivation: mettre la main sur un paquet

d'actions supplémentaire à bon compte, en vue de les revendre ensuite avec un bénéfice maximal. Toutefois, tous les observateurs ne partagent pas cette vision tranchée. Selon Christopher Kummer, professeur et président de l'Institut des fusions, acquisitions et alliances, interrogé par Die Weltwoche, un investisseur comme Roger Bühler, responsable chez Laxey pour la Suisse, n'intervient que lorsque l'entreprise montre de sérieuses faiblesses stratégiques ou opérationnelles.

Ainsi, après la fusion de Zschokke et Batigroup, le titre d'Implenia a stagné durant plus d'une année alors que parallèlement, la Bourse flambait. Quant à Saurer, que Laxey a revendu à OC Oerlikon avec une coquette plus-value de 100 millions de francs, et bien l'entreprise ne se porte pas plus mal aujourd'hui. L'hebdomadaire fait également remarquer qu'un conseil d'administration ne peut décider de faire le tri entre ses actionnaires, à l'instar d'un gouvernement vis-à-vis de son peuple.

Le mot final reviendra à la Commission fédérale des banques, seule à pouvoir juger s'il y a bel et bien eu «tricherie» de la part de Laxey lors de l'acquisition des titres d'Implenia.

ÉLISABETH NICOUD ZURICH